

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN

création de la [Nouvelle Compagnie française de Kong](#)
et de [Paris-Maroc](#)

S.A., 24 septembre 1926.

CONSTITUTION Plantations réunies de l'Ouest-Africain (*La Journée industrielle*, 19 octobre 1926)

Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet la création, la mise en valeur et l'exploitation de plantations de cafiers, cacaoyers, palmiers oléagineux, arbres et arbustes de toutes autres essences, et généralement de toutes cultures, ainsi que le traitement et le commerce des produits extraits.

Le siège est à Paris, 6, rue de Marignan.

Le capital est de 3 millions, en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra, dès à présent, être porté à 10 millions. Il a été créé, en outre, 6.000 parts de fondateur, attribuées aux souscripteurs d'actions de capital à raison d'une part pour 5 actions.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Fernand Calcat, à Paris, 21, rue Ampère ; Camille Guy, à Paris, 127, boulevard Pereire ; Gaston Lévy, à Paris, 6, rue de Marignan ; Mathieu Merle, à Grand-Lahou (Côte-d'Ivoire), et Maurice Mizraki, à Paris, 9, rue de Calais.

Hors cote et valeurs nouvelles (*Le Journal des finances*, 2 juin 1927)

Autre récente recrue du hors cote : les Plantations réunies de l'Ouest-Africain. C'est une nouvelle filiale de la Compagnie de Kong, qui n'en est plus à les compter ; on trouve également autour de son berceau le groupe Gompel représenté, par Paris-Maroc* [[Gompel](#)]. Le capital, à l'origine de 3 millions divisé en 30.000 actions de 100 francs, peut être porté à 10 millions. Naturellement, il y a aussi des parts de fondateur : 6.000 ayant droit à 25 % des bénéfices. Les Plantations réunies de l'Ouest-Africain ont évidemment un but industriel statutaire : pratiquement, elles ne constituent qu'une nouvelle succursale de cette entreprise coopérative de racolage de capitaux qui fonctionne sous le contrôle de la Compagnie de Kong.



Coll. Jacques Bobée

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune

ENREGISTREMENT - TIMBRE ET DOMAINES
VISÉ POUR TIMBRE Fr 0,50
Date : 20 septembre 1927
CÔTE-D-IVOIRE

Statuts déposés chez Me Revel, notaire à Paris

Siège social à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièlement libérée

Un administrateur : Mizraki

Par délégation du conseil d'administration :?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

1928 (mars) :
SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON
Augmentation de capital réservée à la

Société des plantations réunies de l'Ouest-Africain (PROA)
et à MM. Labat et Sterlin

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1154 :
Plantations réunies de l'Ouest-Africain
C. Guy, M. Mizraki, F. Calcat, G. Lévy, Mathieu Merle, adm.

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 19 mars 1928.
Notices
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mars 1928)

Plantations Réunies de l'Ouest-Africain. — Émission à 160 fr. et cotation éventuelle de 100.000 actions nouvelles de 100 fr., portant le capital à 20 millions.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 14 juin 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 12 juin a approuvé les comptes du deuxième exercice social, clos le 31 décembre 1928. Le bénéfice net s'élève à 6 millions 677.683 francs, contre 3.746.945 francs pour l'exercice 1927. Le dividende a été fixé à 15 francs par action et à 100 francs par part, payable le 15 juillet.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1929)

[...] L'examen du bilan montre, comme nous l'établissions, que les filiales devront encore avoir recours à la politique d'augmentations de capital qu'elles ont pratiquée jusqu'ici. N'annonce-t-on pas d'ailleurs, dès maintenant, que les Plantations réunies de l'Ouest-Africain vont porter leur capital de 20 à 30 millions pour permettre, précise la note communiquée à cette occasion, l'acquisition de groupes de plantations au Cameroun.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 18 octobre 1929)

Création de 1000.000 actions nouvelles, de 100 francs, émises à 160 francs, jouissance 1^{er} janvier 1930. Droit : 1 action nouvelle pour 2 anciennes.

Augmentations de capital
Société des plantations réunies de l'Ouest Africain.
(*Le Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, novembre 1929, p. 325)

Capital porté de 20 à 30 millions de francs.



Coll. Jacques Bobée

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
Société anonyme au capital de 30.000.000 de francs
divisé en 300.000 actions de 100 francs chacune

ENREGISTREMENT - TIMBRE ET DOMAINES
VISÉ POUR TIMBRE Fr 0,50
Date : 8 avril 1930
CÔTE-D-IVOIRE

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Mizraki

Par délégation du conseil d'administration :?

Imp. FANO-EMONET, Paris

Plantations réunies de l'Ouest-Africain
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1930)

Tenue hier, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1929 faisant ressortir un bénéfice net de 3 millions 106.306 fr. 61 auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur de -91.731 francs 43.

Les actionnaires ont voté un dividende brut de 4,50 % par action et de 60 fr. par part, payable à partir du 15 décembre prochain. Le solde de 167.625 fr. 76 a été reporté à nouveau.

La nomination en qualité d'administrateur du gouverneur général honoraire G. Angoulvant¹ a été ratifiée.

Plantations réunies de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 15 novembre 1930)

L'assemblée a décidé d'ajourner le paiement du dividende de 10 fr. 50 afférent à l'exercice 1929, qui avait été fixé au 15 nov. par l'assemblée du 26 juin dernier.

Le rapport explique que, devant l'accentuation de la crise universelle, il convient de conserver, en vue des besoins de trésorerie, la totalité des ressources disponibles, d'autant plus que la Sté a déjà dû faire appel à des concours financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 1930, la Sté a dû dépenser un million par mois rien que pour ses plantations dont le programme d'extension est enfin terminé ; il reste l'entretien jusqu'à la période des récoltes : oct. 1932 pour le cacao, avril 1933 pour le café et fin 1933 pour les pleines productions.

Avec l'aide des banques, la Sté pourra attendre la période de fructification, aucune augmentation de capital ne pouvant être réalisée actuellement.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1172 :
Plantations réunies de l'Ouest-Africain
M. Mizraki, F. Calcat, G. Lévy, Mathieu Merle, G. Angoulvant, adm.

KONG
(*Le Journal des finances*, 6 février 1931)

[...] Certaines filiales, dont l'actif est incontestable, mais qui étaient encore dans la période d'établissement, auraient repris leur indépendance après avoir trouvé les appuis financiers utiles. Ce serait le cas des Plantations réunies de l'Ouest-Africain auxquelles des crédits suffisants et des promesses de crédits auraient été accordés, assurant leur existence jusqu'à la période des récoltes normales. Du reste, on a remarqué le vif relèvement de ce titre, qui des environs de 40 francs au début de l'année, vient de passer à 75.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 17 juin 1931)

¹ Gabriel Angoulvant (1872-1932) : lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1908-1916), gouverneur général de l'AEF (1917-1920). Puis administrateur d'une vingtaine de sociétés.

L'exercice 1930 se solde par un déficit de 1.143.912 fr. Compte tenu du report antérieur créditeur de 167.625 francs, le solde débiteur à nouveau s'établira à 976.286 fr.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des finances*, 22 janvier 1932)

Il y a quelque six mois, les Plantations réunies de l'Ouest-Africain, malgré l'importance de leur domaine et sa mise en culture déjà très avancée, n'envisageaient pas l'avenir prochain sans inquiétude, à cause de l'épuisement des ressources financières. Ces difficultés seraient maintenant aplaniées grâce au concours du Crédit agricole qui leur a consenti un prêt de 3 millions payable par mensualités et gagé par une hypothèque sur les plantations. La société se trouverait ainsi pourvue des moyens d'attendre la période de rendement de l'exploitation, qui va s'ouvrir prochainement, la première récolte appelée à produire des quantités intéressantes étant prévue pour le mois de décembre 1932.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des finances*, 26 février 1932)

L'assemblée des Plantations réunies de l'Ouest-Africain n'a guère lieu avant le mois de juin. On dit, dès maintenant, que la société, grâce aux ressources mises à sa disposition par le Crédit agricole colonial, aurait pu poursuivre régulièrement, en 1931, l'organisation de son programme d'exploitation. Les superficies plantées en cacaoyers atteindraient, en Côte d'Ivoire, à la fin de l'année dernière, 3.529 hectares et celles plantées en cafiers 1.144 hectares, ce qui permettrait d'escampter, pour 1932, une production initiale de quatre ou cinq cents tonnes de cacao et d'une centaine de tonnes de café. La société possède en outre, au Cameroun, plusieurs milliers d'hectares de palmistes. D'après le bilan, l'hectare planté ne reviendrait à la société qu'à 5 ou 6.000 francs, chiffres d'ailleurs très inférieurs à ceux de la plupart des entreprises similaires, mais qui représentent, néanmoins, une valeur d'immobilisations productives sensiblement supérieure à la capitalisation boursière des actions qui, au cours actuel de 50 francs environ coté par celles-ci, ne dépasse pas 15 millions pour un capital nominal de 30 millions. Ces raisons expliquent peut-être la reprise de l'action passée de 25 francs au plus bas cette année à 49 francs mercredi.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des finances*, 4 mars 1932)

Formée en 1926, la Société de Plantations réunies de l'Ouest-Africain approche aujourd'hui seulement de l'ère de l'exploitation normale. Ses débuts dans la vie, facilités par la vogue des entreprises coloniales, qui devait lui permettre un emploi d'abord fructueux de ses ressources que n'absorbait pas immédiatement l'organisation de son domaine, avaient fait escampter qu'elle franchirait assez aisément la période intercalaire qui s'impose à presque toutes les entreprises de son espèce.

La crise générale, économique et boursière, l'effondrement des produits coloniaux ont rompu celle illusion sans détruire l'espérance. Sans doute, la société a-t-elle connu

des heures difficiles, mais il semble qu'indépendante aujourd'hui, ayant accompli, en ce qui concerne son activité propre, de dures écoles dans lesquelles elle a puisé l'expérience nécessaire, elle a quelque droit de penser pouvoir prouver, dans un avenir assez rapproché, qu'elle n'a pas travaillé en vain.

Le bilan d'exploitation primitif des Plantations réunies s'étendait sur trois régions : la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et comportait un programme de cultures très diverses.

Plan et programme se sont contractés, simplifiés ensemble. Actuellement, le Gabon est en sommeil et la baisse des prix des oléagineuses — dont le marché, d'ailleurs, tend à retrouver, depuis, quelques temps un meilleur équilibre — a commandé une transformation progressive des plantations du Cameroun où le cafier est acclimaté à côté du palmier à huile. L'effort principal de la Société se porte sur ses domaines de la Côte-d'Ivoire désignés pour la culture du café et du cacao.

C'est de cette partie de son actif, que la société tire ses perspectives les plus rapprochées. Si les prévisions qu'elle établit en partant des résultats déjà obtenus sont confirmées par les faits, elle devrait trouver dans ses seules propriétés de la Côte d'Ivoire des éléments de rémunération correspondant au capital actuel de 30 millions.

Ainsi qu'il a été dit, les superficies plantées de cafiers en Côte d'Ivoire atteignent 1.144 hectares, et celles plantées en cacaoyers 3.529 hectares. La récolte de café prévue d'une centaine de tonnes pour 1932, et celle de cacao prévue, de quatre ou cinq cents tonnes iraient ensuite en augmentation, au fur et à mesure de l'arrivée à maturité des plantations annuellement faites. D'ici 1935, la Société compte arriver par paliers à 500 ou 600 tonnes de café et à 2.500 ou 3.000 tonnes de cacao, et ceci à des prix de revient laissant, par rapport aux prix de vente, un très satisfaisant bénéfice en raison, en ce qui concerne le café, des avantages dont jouissent, à l'entrée en France, les cafés coloniaux par rapport aux cafés étrangers ; en ce qui concerne le cacao, de la situation saine de son marché, sur lequel ne pèse aucun stock en face d'une consommation régulière.

Convenablement équipée au point de vue industriel, la Société des Plantations réunies de l'Ouest-Africain paraît disposer, d'autre part, des avantages d'une position financière relativement satisfaisante. Les avances qui lui ont été consenties par le Crédit agricole Colonial assurent sa trésorerie jusqu'aux premières rentrées prévues des ventes ; plus tard, l'exploitation en marche normale, ses bénéfices pourront ne pas être amputés d'amortissements trop lourds en raison du bas prix d'établissement des plantations.

Sans doute il est trop tôt encore pour faire aucune prévision quant aux possibilités de rémunération du capital ; peut-être sera-t-on mieux fixé, à cet égard, après l'assemblée qui examinera les comptes de l'exercice 1931.

Cependant, dans le groupe des valeurs coloniales, l'action des Plantations réunies de l'Ouest-Africain, qui ne cote que 64 francs, soit les deux tiers du pair, seulement, paraît sous-estimer la chance d'une affaire qui, en surmontant les risques qu'elle a courus, a manifestement prouvé sa vitalité.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 18 juin 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 font apparaître une perte de 1.301.679 fr. contre une perte de 1.143.912 fr. l'an dernier.

Société des plantations réunies de l'Ouest-Africain
(*La Journée industrielle*, 16 septembre 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931 faisant apparaître une perte de 1.301 679 fr. 62.

Indépendamment de ce résultat, l'assemblée a décidé, sur la proposition du conseil, de procéder à d'importants amortissements rendus nécessaires et de prévoir, en outre, une provision pour diverses créances incertaines. Ces amortissements seront effectués par prélèvement de la totalité du compte « réserve pour amortissements » par annulation des tantièmes et dividendes de l'exercice 1929 et par prélèvement partiel sur le compte « primes sur augmentation de capital ».

MM. Maurice Mizraki, G. Angoulvant et Merle ont été réélus administrateurs.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 septembre 1932)

Les actionnaires se sont réunis le 15 septembre 1932 en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Angoulvant, président du conseil d'administration, et ont approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1931 présentant un solde débiteur de 1.301.679 fr. qui correspond, non pas à une perte réelle d'exploitation, mais à l'ensemble des intérêts : agios, frais généraux, amortissements et charges diverses que le conseil n'a pas cru devoir incorporer dans les dépenses de premier établissement.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé l'annulation des tantièmes des administrateurs et du dividende afférents à l'exercice 1929 qui avaient été votés par l'assemblée du 26 juin 1930 et dont le paiement avait été différé par l'assemblée ordinaire réunie extraordinairement le 12 novembre 1930. En outre, elle a approuvé un ensemble d'amortissements sur immobilisations, frais d'augmentation du capital, acceptations, débiteurs divers, perte exercice 1931, formant un total de 8.871.409 francs en contrepartie duquel seront affectés : l'annulation des tantièmes pour l'exercice 1929, 175.099 francs ; l'annulation du dividende pour le même exercice, 2.400.000 fr. ; le solde du compte « Réserve pour amortissements », 4 millions 23.713 francs, et un prélèvement sur compte « Primes sur augmentations de capital » de 2.272.597 francs.

MM. Mizraki, Yves Dancy, Angoulvant et Merle, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport indique que bien que les amortissements pratiqués aient absorbé une partie importante des réserves, il subsiste néanmoins au passif un ensemble de comptes prévisionnels dont l'importance dépasse encore 8 millions.

L'émission de 10 millions de francs d'obligations, autorisée l'an dernier, n'a pu être réalisée. Elle devait permettre d'arriver à l'époque de pleine exploitation et de bénéfices distribuables, sans avoir à procéder à l'augmentation de capital qui avait été précédemment prévue dans le même but. Cependant, l'une ou l'autre de ces opérations serait, dit le conseil, fort utile pour la reprise des dividendes, l'apurement des comptes débiteurs, l'achat et l'installation d'usines de séchage perfectionnées, toutes dépenses qui devraient autrement être prélevées sur les bénéfices des prochains exercices.

Fin 1930, la Société a bénéficié d'une avance de 3 millions de la Banque de l'Afrique Occidentale, puis, en 1932, d'une avance de 2.173.000 francs consentie par la Caisse de Crédit Agricole constituée pour venir en aide aux planteurs. Ce prêt, consenti au taux de 6 % l'an, est remboursable sur une période de cinq ans.

Le rapport souligne le prix de revient peu élevé des plantations de cacao en Côte d'Ivoire. Pour l'exercice en cours, pour une production de 4 à 500 tonnes escomptées, la société réalisera un bénéfice appréciable quoique les cours du cacao puissent être considérés comme les plus bas qui aient jamais été pratiqués. Le conseil escompte que, dans un an à pareille époque, la récolte s'élèvera à 1.200 ou 1.500 tonnes de cacao.

Le programme entrepris au Gabon et au Cameroun se révèle jusqu'à présent moins heureux. En effet, malgré l'extrême fertilité de son sol, le Gabon ne se prête pas à des exploitations agricoles de grande envergure en raison du manque de main-d'œuvre. Au Cameroun, même fertilité, en plus une main-d'œuvre abondante. La Société y a établi des plantations de palmiers à huile d'une superficie de 2.892 hectares qui se suffisent déjà à elles-mêmes : elles pourront être ultérieurement complantées en cafiers avec une dépense relativement faible, car cet arbuste réussit très bien au Cameroun, alors que le cacao y est peu productif et coûteux.

La récolte de café pour l'exercice en cours est évaluée à 50 ou 100 tonnes et à 100 ou 200 tonnes pour l'exercice suivant. Le conseil estime que cette récolte et celle de cacao assureront toutes les dépenses d'exploitation de la société et lui permettront de commencer à rembourser ses dettes bancaires si, d'ici là il n'a pas été possible de les apurer en bloc grâce à une augmentation de capital ou une émission d'obligations. Le conseil escompte aussi un affermississement des cours du cacao qui améliorera encore la situation, surtout si les récoltes atteignent, comme prévu, un total de 3.000 tonnes environ de cacao et de 500 à 600 tonnes de café dans un délai de trois ou quatre ans.

Répondant aux questions de divers actionnaires sur la marche actuelle de la société et ses perspectives d'avenir, M. Mizraki a confirmé que les ventes de cacao laissaient actuellement une marge bénéficiaire intéressante qui s'accroîtra avec l'augmentation de la production et le relèvement des cours que l'on peut raisonnablement escompter. Il en est de même pour le café.

La Société a donc franchi la phase la plus dure, la soudure est faite, et elle va pouvoir commencer le remboursement de ses dettes sans augmentation de capital. Cependant, le conseil estime qu'une émission d'obligations, lorsqu'elle pourra être réalisée, sera très utile pour mettre la trésorerie à l'aise et permettre diverses installations d'usines nécessaires à l'exploitation.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1221-1222 :

Plantations réunies de l'Ouest-Africain

Gabriel Angoulvant [† 15 octobre 1932], président ; M. Mizraki, adm. dél. ; Mathieu Merle, Y. Collignon d'Ancy, adm.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 juin 1933)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1932 font apparaître un solde débiteur de 1.232.674 francs au lieu de 1.301.679 francs précédemment.

Au bilan au 31 décembre dernier, les immobilisations en Côte d'Ivoire sont inscrits pour 25.501.760 fr. et celles au Cameroun pour 18.340.501 fr. L'actif disponible ou réalisable atteint 4.016.398 fr. Au passif, les réserves et provisions se totalisent par 8.802.135 fr., les créateurs divers s'élèvent à 2.583.265 fr. et les effets à payer à 5.342.116 fr. Un nouveau poste Crédit agricole figure pour 2.323.800 francs.

PLANTATIONS REUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 17 juin 1933)

Les comptes de 1932 font apparaître un solde débiteur de 1.232.674 fr. contre 1.301.679 fr. en 1931, précédemment amorti.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 4 février 1934)

En Côte d'Ivoire
La tournée du gouverneur dans le Centre et dans le Nord
(*Les Annales coloniales*, 27 octobre 1934)

[...] Le voyage s'est poursuivi par Oumé (visite de la plantation Dubled) ; Gagnoa, où plus de 60 colons européens étaient réunis et s'entretinrent avec le Gouverneur de nombreuses questions agricoles ; Issia, où s'étendent les vastes et magnifiques plantations de la S.P.R.O.A.* Toute cette région, à colonat européen très développé, est grande productrice de cacao et de café. [...]

Plantations réunies de l'Ouest Africain
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1935)

Le déficit de l'exercice 1934 est de 134.300 francs contre 545.687 francs pour l'année sociale précédente. La perte totale ressort ainsi à 1.902.661 francs.

Plantations réunies de l'Ouest Africain
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 août 1935, p. 3)

L'assemblée ordinaire réunie le 27 août 1936 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934, faisant ressortir une perte de 154.300 fr., qui forme, avec le solde débiteur affineur, un total de 1.902.662 fr. qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a donné quitus de sa gestion à M. Louis Perrin, administrateur démissionnaire, et les actionnaires ont ratifié la nomination faite à titre provisoire de MM. Georges Guibert et Jacques Joubert², élus administrateurs.

Dans son rapport, le conseil signale que l'exercice 1934, plus encore que le précédent, a été affecté par la chute des prix des matières premières d'origine africaine, cet exercice ayant enregistré les cours les plus bas qui aient jamais été cotés, notamment sur le cacao.

La récolte de cacao du 1^{er} janvier au 31 décembre 1934 s'est élevée à 713.407 kg contre 464.822 kg en 1933. Les ventes de cacao, tant en Côte-d'Ivoire qu'en Europe, se sont élevées à un total de 1.026.152 fr. pour un tonnage de 687.627 kg, laissant un

² Jacques-Robert Joubert (1895-1973) : futur PDG de la [Société immobilière et financière africaine](#).

produit brut de 365.510 fr. sur la base d'un prix de revient de 0 fr. 48 par kg pour le cacao vendu sur place, et de 1 fr. 28 pour le cacao vendu caf sur un port d'Europe, c'est-à-dire en tenant compte des frais d'emballage, transport à la colonie, manutention, taxes, etc.

Les ventes de cafés se sont élevées à un total de 458.432 fr. pour un tonnage de 85.274 kg de café, laissant un bénéfice brut de 213.547 fr. sur la base d'un prix de revient de 2 fr. à la colonie, et de 3 fr. 31 caf sur un port d'Europe.

Après une longue discussion, les résolutions ont été votées par 86.437 voix, contre 35.202.

PLANTATIONS RÉUNIES DE l'OUEST-AFRICAIN (*Le Journal des débats*, 29 août 1935)

L'assemblée tenue le 27 août a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par une perte de 154.300 francs, formant, avec le reliquat antérieur, un déficit total de 1.902.662 francs.

Le rapport signale que cet exercice, plus encore que le précédent, a été affecté par la chute des prix des matières premières d'origine africaine, enregistrant les cours les plus bas qui aient jamais été cotés, notamment pour le cacao.

Il ne semble pas, suivant les conjectures actuelles, que l'on puisse beaucoup tabler sur des chances de relèvement des cours des produits. Dans ces conditions, il est apparu au conseil impossible d'arriver à assainir la situation sans avoir à procéder à une réorganisation financière dont le projet sera exposé dans une assemblée extraordinaire qui sera convoquée prochainement.

LÉGION D'HONNEUR Promotion du ministère des Colonies (*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1935)

Chevaliers
Guibert Georges, administrateur de sociétés coloniales.

Plantations réunies de l'Ouest Africain (*L'Information financière, économique et politique*, 12 septembre 1936, p. 11)

L'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 1936 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1936 et a décidé de reporter à nouveau le solde débiteur du compte de Profits et Pertes, se montant à 4.867.333 fr. Elle a décidé également de prélever sur le compte « Prime sur augmentation de capital » une somme de 3.695.589 fr. et de l'affecter provisoirement à la constitution d'un nouveau compte intitulé « Provision pour amortissements et éventualités diverses », étant bien entendu que cette somme sera reportée à son affectation primitive dès que les circonstances le permettront.

L'assemblée a réélu M. Maurice Mizraki, administrateur sortant, et donné quitus de sa gestion à M. Joubert, administrateur démissionnaire.

Le rapport du conseil signale qu'au cours de l'exercice, la situation de la société a sensiblement évolué. Elle approche, en effet, de la période de pleine production. Les

résultats de l'exploitation sont donc de plus en plus fonction des cours des produits. La reprise des cours, qui s'est accentuée au cours du premier semestre de 1936, est de nature à exercer une forte répercussion sur les prochains résultats et, de ce fait, elle doit effectivement contribuer à résoudre la question qui a toujours préoccupé le conseil, celle du règlement du passif exigible.

En Côte d'Ivoire, la production de cacao s'est élevée à 976.501 kg contre 717.387 kg en 1934. Cette progression est appelée à s'accentuer sensiblement en 1936.

La récolte de café s'est élevée 165.533 kilos contre 85.790.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN

(*Le Journal des débats*, 15 septembre 1936)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 11 septembre 1936, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935 et décidé de reporter à nouveau le solde débiteur du compte de profits et pertes se montant à 4.867.322 francs. Elle a décidé également de prélever sur le compte « prime sur augmentation de capital » une somme de 3.595.589 francs et de l'affecter provisoirement à la constitution d'un nouveau compte intitulé « provision pour amortissements et éventualités diverses », étant bien entendu que cette somme sera reportée à son affectation primitive dès que les circonstances le permettront.

Le rapport du conseil signale qu'au cours de l'exercice, la situation de la société a sensiblement évolué. Elle approche, en effet, de la période de pleine production. Les résultats de l'exploitation sont donc de plus en plus fonction des cours des produits. La reprise des cours, qui s'est accentuée au cours du premier semestre de 1936, est de nature à exercer une forte répercussion sur les prochains résultats et, de ce fait, elle doit effectivement contribuer à résoudre la question qui a toujours préoccupé le conseil, celle du règlement du passif exigible.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN

(*Le Journal des finances*, 18 septembre 1936)

À l'assemblée des Plantations réunies de l'Ouest-Africain, qui s'est réunie le 11 courant, une longue discussion, d'ailleurs dépourvue de toute acrimonie, s'est engagée entre certains administrateurs et divers actionnaires sur des points de comptabilité. Peut-être les questions qui étaient ainsi agitées avaient-elles une importance particulière pour les initiés ; nous avouons n'en avoir pas exactement compris le sens et la portée pratique. Les uns s'étonnent qu'un nouvel abattement de 2.359.000 fr. ait été pratiqué sur la participation Agricole et Forestière du Cameroun, rayée cette année du bilan en tant que participation parce que ses éléments ont été incorporés directement dans les immobilisations de la S.P.R.O.A. ; d'autres ont obtenu qu'il soit bien précisé que le virement d'une somme de 3.595.000 du poste primes d'émission à une réserve pour éventualités diverses n'avait qu'un caractère provisoire, et que le montant considéré reprendrait sa place primitive dès que les circonstances le permettraient.

Évidemment, en théorie, cette prétention est absolument justifiée. Du reste, le conseil d'administration, pour prévenir des observations qu'il prévoyait, sans doute, n'avait pas négligé de noter dans son rapport, que le rétablissement du poste litigieux « aurait probablement lieu avant la réorganisation financière à l'étude ».

Une controverse sur l'affectation des primes d'émission n'en apparaît pas moins un peu académique au moment où le capital va être remanié et sans doute profondément.

Moins cependant, paraît-il, et c'est ce qui est le plus intéressant, qu'on ne pouvait le craindre il y a un an.

Les résultats de 1935 de la S. P. R. O. A. ne marquent pas d'amélioration sur ceux de 1935 (500.125 fr. de bénéfices bruts contre 737.479 en 1933 ; 385.658 fr. de pertes d'exploitation contre 154.300, pertes auxquelles s'ajoute la dépréciation S.A.F.C. et 220.000 fr. de provision spéciale). Toutefois, la hausse des produits coloniaux ouvrirait maintenant des perspectives meilleures.

La réorganisation du capital envisagée l'année dernière et dont le projet avait été abandonné, comportait sa réduction de 30 à 3 millions suivie d'un relèvement à 6 millions avec création de 12.000 parts bénéficiaires.

Or, grâce aux versements effectués par un syndicat de garantie, grâce à l'amélioration résultant du raffermissement des produits coloniaux, du cacao et de l'huile de palme notamment et aussi de l'augmentation de la production, les conditions du remaniement financier — lequel ne pourra intervenir, du reste, « avant un aménagement rationnel des dettes » — pourraient être sensiblement allégées « tout en permettant les abattements et dépréciations d'actifs jugés nécessaires »).

Acceptons-en l'augure. Cependant, les immobilisations de la S. P. R. O. A. atteignent au dernier bilan presque 44 millions auxquels ne s'opposent, en dehors de 6.600.000 francs de primes d'émission, que 2 millions de réserves ; et il y a en outre 4.700.000 de pertes à effacer.

Comme les abattements à prévoir sans être, ainsi qu'on l'affirme, aussi considérables que ceux naguère envisagés, seront tout de même sérieux, il est difficile de douter que leur total puisse être inférieur au montant des primes d'émission accru d'une fraction du capital.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN (*Le Journal des finances*, 25 décembre 1936)

Réduction du capital de 30 à 26 millions et réaugmentation à 30 millions.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1372 :

Plantations réunies de l'Ouest-Africain

M. Mizraki, président-adm. dél. ; Mathieu Merle, adm.-dir. ; Y. Collignon d'Ancy, P. Dutheil, G. Guibert, H. Larchevêque, adm.

J. Caquas, J. Bach, commissaires des comptes.

1937 : capital porté à 30 millions
par l'émission au pair de 50.000 actions privilégiées.



Coll. Jacques Bobée
PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN

Société anonyme
au capital de 30.000.000 de francs
divisé en 300.000 actions de 100 francs chacune dont 250.000 actions ordinaires et
50.000 actions privilégiées.

TIMBRE AU COMPTANT
0,50 c. POUR 100 f
A.O.F.
Daussy

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Mizraki

Par délégation du conseil d'administration :?

Imp. FANO-EMONET, Paris

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1937)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a régularisé définitivement l'augmentation du capital social. porté de 25 à 30 millions, par l'élévation au pair de 50.000 actions privilégiées de 100 fr. de nominal.

L'assemblée extraordinaire du 8 décembre 1936, qui avait voté le principe de cette opération, avait décidé au préalable une réduction de 30 à 25 millions du capital, en vue, notamment, de l'extinction complète de la perte ressortant au bilan au 31 décembre 1935.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1937)

Les résultats de l'exercice 1936 accusent une amélioration appréciable qui provient à la fois de l'augmentation de la production et du relèvement du cours des produits.

L'assemblée générale ordinaire du 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936 (analysés dîme l' « Information » du 15 juin dernier). Ils se soldent par un bénéfice net de 1.005.361 francs. Après affectation de 50 268 fr. à la réserve légale, l'assemblée a décidé d'imputer une somme de 500.000 fr. à un compte « provisions pour frais d'augmentation de capital » et de reporter à nouveau le solde, soit 455.093 fr. L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Henri Larchévêque.

Le rapport du conseil Indique qu'en Côte d'Ivoire, la production totale s'est élevée en 1936 à 1.629.134 kg de cacao et à 210.995 kg du café, contre, respectivement. 967.601 kg et 166.533 kg, en 1935. Les espoirs qu'avait fait naître la reprise des cours du cacao amorcée dès la fin de 1935, se sont pleinement réalisés et la situation de la Société s'est même améliorée bien au delà de ce que l'on pouvait espérer l'an dernier à pareille époque. L'exercice écoulé n'a cependant bénéficié qu'en partie de la hausse des cours, puisque le prix moyen de vente n'a pas dépassé pour l'année 1936, .2.310 fr. la tonne. Il convient de préciser que pour la détermination des résultats, les 600 tonnes de cacao en stock à fin décembre ont été évaluées au bilan à leur prix de revient, c'est-à-dire à un niveau très inférieur à leur valeur de réalisation.

Le rapport signale, d'autre part, que la question de la main-d'œuvre ne cesse de faire l'objet de constantes préoccupations du conseil, qui cherche à l'utiliser de la façon la plus rationnelle par l'amélioration des méthodes d'exploitation.

L'aménagement du réseau routier des plantations a été poursuivi, ce qui permet maintenant d'utiliser partout des camions et des camionnettes pour le transport du cacao en fèves jusqu'aux bacs de fermentation et évite un gros travail de portage.

En ce qui concerne le café, la société a achevé le plan de sa première usine moderne de traitement qui sera installée à Sinfra. Cette usine, qui est actuellement en construction, est conçue suivant les données les plus récentes. Elle sera entièrement terminée au cours de l'année 1937.

Au Cameroun, la situation s'est également améliorée, grâce à la fermeté des cours des produits et aux travaux d'entretien déjà effectués au cours du précédent exercice. La production de bananes est passée de 349.203 kg à 859.864 kg et est appelée à augmenter encore très sensiblement au cours de 1937.

Le rapport du conseil termine en indiquant, que l'on peut constater que la situation de la société s'est déjà considérablement assainie. Aux premières conséquences de la dévaluation qui ne pouvait qu'alléger les dettes, s'est, ajoutée la hausse des produits. Depuis la clôture de l'exercice, et grâce à ses recettes et à l'augmentation de capital qui a été réalisée au début de 1937, le passif de la Société a sensiblement diminué, et l'exploitation a pu s'effectuer dans les conditions les plus favorables et sans qu'aucune préoccupation de trésorerie ne vienne en entraver la marche. Le conseil a la ferme conviction que le prochain bilan marquera une nouvelle et importante étape dans la voie du relèvement.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 17 septembre 1937)

L'assemblée des porteurs de parts, tenue le 10 septembre a approuvé la création de 7.500 parts bénéficiaires décidée par l'assemblée extraordinaire du 8 décembre 1936, ayant droit à une partie des bénéfices nets prélevée sur celle des actions.

Conformément à la loi du 23 janvier 1929, l'association existant entre les parts est dissoute, et il a été nommé deux représentants de la masse qui sont MM. Mizraki et Perrot.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*La Journée industrielle*, 18 novembre 1937, p. 68)

Une assemblée extraordinaire qui devait se tenir hier n'a pu avoir lieu, faute de quorum, et a été reportée à une date ultérieure.

Plantations réunies de l'Ouest-Africain
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1937)

Les actionnaires sont informés que, par suite de la réduction de capital de 30 à 25 millions de francs décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1936, ils ont à effectuer l'échange des actions anciennes dont ils sont possesseurs contre des nouvelles.

Cette opération s'effectue, dès maintenant, aux guichets de la Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte, à Paris, à raison de 5 actions nouvelles contre 6 anciennes.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 décembre 1937)

Plantations Réunies de l'ouest-Africain. — Il est échangé actuellement six actions ordinaires anciennes contre cinq actions ordinaires nouvelles de 100 francs (titres verts, coupon 7 attaché). À partir du 10 janvier, les 250.000 actions ordinaires nouvelles remplaceront, à la Cote du Syndicat des banquiers, les 300.000 actions anciennes.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1938)

Réunis le 29 juin en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Mizraki, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui se soldent par un bénéfice net de 2.758.348 fr. et 1.335.391 fr. d'amortissements.

Après l'affectation statutaire à la réserve légale, il a été décidé de servir l'intérêt de 6 % aux 50.000 actions privilégiées et de reporter à nouveau le solde de 2.320.431 fr.

Le dividende de 6 % revenant aux actions privilégiées sera payable à partir du 15 octobre prochain.

Le rapport indique que, si satisfaisants que puissent sembler les résultats de l'exercice écoulé, il n'en demeure pas moins que le chiffre des bénéfices aurait pu être encore supérieur si cet exercice n'avait pas été affecté par deux circonstances contraires.

D'une part, les conditions climatériques ont été peu favorables aux plantations de cacaoyers.

De ce fait, la récolte de cacao ne s'est élevée qu'à 1.612 tonnes, alors qu'on était en droit d'espérer une nouvelle augmentation de production. De même, la récolte de café n'a pas dépassé 190.983 kg, contre 210.995 kg en 1936.

D'autre part, au cours du second semestre de 1937, une nouvelle vague de baisse a atteint toutes les matières premières sans exception.

En ce qui concerne le cacao, le conseil a été assez heureux pour atténuer, dans une certaine mesure, l'effet de la baisse, grâce aux ventes qu'il avait pu effectuer en temps opportun et qui lui ont permis de réaliser la récolte afférente à l'exercice écoulé à un prix de vente moyen satisfaisant, soit environ fr. 5.000 la tonne.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 21 juin 1939)

Le bénéfice de 1938 est de 2.849.904 francs contre 2.758.348 fr. pour l'exercice précédent. Il sera proposé de distribuer, comme l'an dernier, l'intérêt statutaire de 6 % aux actions privilégiées, mais en ce qui concerne les actions ordinaires, aucune décision n'a encore été prise.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Temps*, 18 novembre 1939)

L'assemblée générale a décidé de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice 1938, soit 2.849.904 francs.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 novembre 1939)

Les actionnaires, réunis le 15 novembre en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1938, faisant apparaître, après affectation de 742.148 fr. aux amortissements, un bénéfice net de 2 849.904 fr., contre 2 millions 758 518 fr. pour 1937. Le report à nouveau en a été décidé.

Les cours du cacao, qui conditionnent dans la plus large mesure les résultats de la société, ont été, en 1938, relativement peu satisfaisants. Le cours moyen de vente ne s'est, en effet, chiffré qu'à 4.300 fr. la tonne contre 5.000 fr. en 1937 et encore ce niveau n'a-t-il pu être obtenu que grâce au tonnage important de ventes à livrer effectuées par la Société dès le début de la campagne. En fin d'année, les cours ont fléchi jusqu'à 3.600 fr.

Par contre, les cours du café ont été favorables, le cours moyen de vente étant passé de 6 000 fr. la tonne à 6.700 fr. L'incidence de cette hausse a été d'autant plus sensible que si la production de cacao n'a encore que peu augmenté (1.678 tonnes contre 1.042 en 1937), la production de calé en Côte-d'Ivoire a été en forte augmentation (285 905 kg contre 190.933 en 1937).

Le rapport souligne aussi que l'exercice 1938 n'a pas bénéficié du large appoint que la Société est en droit d'attendre des plantations du Cameroun, avec l'entrée en pleine production de l'ensemble des palmiers à huile qui ne couvrent pas moins de 2.880 hectares.

En Côte-d'Ivoire, le programme de constructions et d'installations sur les plantations est pratiquement terminé.

L'usine à café de Sinfra, pour la dernière campagne, a fonctionné d'une façon absolument satisfaisante. Le conseil se préoccupe maintenant d'améliorer les installations des plantations de Bouaflé et du Sogou en vue de la prochaine récolte. Il espère, d'ailleurs, que la production de café ira en progressant car, indépendamment des travaux de reprise effectués sur les premières plantations de café, on a déjà planté un total de 160 hectares de cafériers à Tabléguikou et à Bognoa sur plusieurs parcelles de terrain ne convenant pas aux cacaoyers

Enfin, la Société va entreprendre les premiers travaux de plantation de la concession à Tabléguikou, d'une superficie de 2 000 hectares, dont les délais de en valeur ont été prorogés. Elle sera plantée partie en cafériers, partie en cacaoyers, compte tenu de la nature du sol.

Au Cameroun, les plantations de palmiers à huile entrent dans la période de plein rendement. La nouvelle huilerie d'Edéa, dotée du matériel le plus moderne, par suite de divers retards dans les livraisons de matériel et de difficultés de mise au point, n'est entrée en fonctionnement qu'après la clôture de l'exercice sous revue.

Les prix de vente n'ont pas sensiblement varié d'un exercice à l'autre.

La récolte de café sur les plantations de Bingerville s'est élevée à 129 tonnes. La Société des Plantations de Bingerville Ile a pu faire face, par ses propres moyens, aux versements de ses annuités au Crédit agricole.

Le président a indiqué que les plantations continuent à travailler normalement. Malgré les difficultés créées par la mobilisation, qui a coïncidé avec le commencement de la récolte du cacao, les récoltes sont à jour ou s'effectuent normalement.

Par contre, en ce qui concerne les prix des produits, on est actuellement dans l'inconnu, la plupart de ces produits étant actuellement réquisitionnés et les prix de réquisition non encore fixés, notamment pour le cacao. Le marché du café paraît libre, les tonnages expédiés de la colonie ayant été réquisitionnés aux ports, mais les cours ne sont pas connus. Pour le cacao, les prix sont actuellement fixés arbitrairement, le prix définitif devant être établi en fonction du cours arrêté par l'intendance. Par contre, sur les marchés étrangers, les cours ont sensiblement monté.

La Société aura aussi à résoudre la question du transport de ses produits, les cargos étant rares sur la côte d'Afrique.

C'est pourquoi, en attendant que ces diverses difficultés soient résolues et pour ménager la trésorerie, le conseil a demandé le report à nouveau du bénéfice disponible.

Idem 1937.

COTATION
Courtiers en valeurs mobilières
PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal*, 9 août 1943)

À partir du 17 août, les 1.500 parts de fondateur nouvelles et les 7.500 parts bénéficiaires. Les parts de fondateur sous la même rubrique que les anciennes et les parts bénéficiaires, sous une rubrique spéciale.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST AFRICAIN
(*Le Journal*, 16 août 1943)

À partir du 17 août, les 7.500 parts bénéficiaires n° 1 à 7.500 se négocieront sous une rubrique distincte des parts de fondateur nouvelles, au marché des courtiers.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1864 :
M. Mizraki, président-adm. dél. ; Mathieu Merle, adm.-dir. ; Y. Collignon d'Ancy, P. Dutheil, G. Guibert, H. Larchevêque, Robert Thion de la Chaume, adm.
J. Caquas, commissaires des cptes ; J. Bach, comm. cptes suppl.

Plantations réunies de l'Ouest Africain
(*L'Événement*, 22 juin 1946)

L'insuffisance des prix de vente fixés par l'administration risque de compromettre le potentiel de production de nos territoires d'outre mer

Les comptes des exercices 1942, 1943 et 1944, au cours desquels toutes relations entre la métropole et les plantations sociales s'étaient trouvées interrompues, viennent d'être soumis aux actionnaires à l'occasion d'une assemblée tenue le 23 mai sous la présidence de M. Maurice Mizraki. Le premier de ces trois exercices s'est traduit par un bénéfice brut de 2.471.716 fr., soit, après déduction des frais généraux et de 937.085 fr. d'amortissements, un bénéfice net de 501.327 fr. Le suivant a fait ressortir un produit brut de 7.973.248 francs et un bénéfice net de 4.930.053 fr., après application aux amortissements d'une somme de 863.756 fr. et dotation à une provision pour impôts de 1 million 280.000 fr. L'exercice 1944, enfin, a laissé un bénéfice brut de 4.892.292 fr. correspondant à un bénéfice net de 2 millions 903.570 fr.

Le dividende pour 1942 a été fixé à 6 %, auquel s'ajoute un dividende de même montant au titre de l'exercice 1941. Mais cette répartition ne s'applique qu'aux actions privilégiées. Pour chacun des trois exercices suivants, le dividende a été également fixé à 6 %. répartition qui s'applique cette fois à toutes les actions, ordinaires et privilégiées.

Ces coupons seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain. Ceux versés au titre des exercices 1943 et 1944 aux actions numérotées 1 à 250.000, le seront comme remboursement partiel de la réduction de capital de 5 millions subie en 1936. D'autre

part, les actions ordinaires et privilégiées bénéficiant d'une même répartition pendant deux exercices successifs, seront désormais assimilées.

Dans son rapport, le conseil souligne que, pour l'exercice 1944, la situation du fret a marqué une tendance à l'amélioration. D'autre part, en ce qui concerne l'exportation des produits coloniaux, un gros effort se trouvait en cours de réalisation. L'avenir n'est pourtant pas absolument net de préoccupations et, dans une allocution du plus vif intérêt, M. Mizraki, président, a brossé un tableau des obstacles auxquels se heurtent nos grandes entreprises coloniales :

« Nos colonies, a-t-il souligné, traversent incontestablement, en ce moment, une extraordinaire crise de croissance qui ne va pas sans quelque fièvre, d'autant que les obstacles et les difficultés de toute nature empêchent le jeu normal des courants économiques.

« Le plus grave problème qui se pose aujourd'hui pour nous, et qui n'est autre que celui qui intéresse toutes les entreprises de la France d'outre-mer, c'est la question de la main-d'œuvre, problème qui commande essentiellement toute leur production. **L'abolition du travail forcé n'est pas sans avoir créé quelque confusion dans l'esprit des indigènes entre la liberté du travail et la liberté de ne pas travailler.**

« Il est naturel, et il faut s'en féliciter, que tout esprit de contrainte soit appelé à disparaître dans le travail demandé aux indigènes, mais il n'en est pas moins indispensable qu'intervienne, à ce point de vue, un effort mutuel de compréhension et de bonne volonté dans les rapports entre colons et indigènes. Nous estimons que dans le cadre d'un travail volontairement accepté, sous l'égide de l'administration, et avec le concours des chefs de collectivités ethniques, il doit être possible de trouver une solution à la fois conforme à l'orientation actuelle et aux besoins impérieux de la production.

« Pour remédier, dans la mesure du possible, à ces difficultés, nous nous efforçons de prendre toutes dispositions utiles pour obtenir le meilleur rendement de notre main-d'œuvre et, dans ce but, nous cherchons à la stabiliser en lui assurant des rations abondantes et un habitat correspondant à ses habitudes. Parallèlement à cette politique, nous ne négligerons rien pour réaliser la mécanisation de nos exploitations dans la limite où l'exploitation agricole le permet.

« Depuis le dénivellation des francs africain et métropolitain, le prix des produits coloniaux n'a pas sensiblement varié, qu'il soit libellé en francs africains FOB ou en francs métropolitains CAF, il est actuellement inférieur aux prix mondiaux.

« Cependant, le coût de la main-d'œuvre, des rations, des approvisionnements, des pièces de rechange, du carburant, des transports, des voyages, etc., n'a pas cessé de monter en flèche.

« Si l'on veut sauvegarder le potentiel de production de nos territoires d'outre-mer, il appartient au gouvernement de se préoccuper de cette situation, car quels que soient les efforts des planteurs européens ou indigènes, ceux-ci risqueraient de demeurer vains si les prix de vente des produits, fixés par l'administration, n'étaient pas relevés à un niveau plus équitable.

« Signalons simplement, à titre d'exemple, que le prix payé aux planteurs correspond à peine au quart du prix de vente au détail du café et que le prix FOB du cacao intervient pour moins du dixième dans le prix de vente du chocolat... »

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2174 :

M. Mizraki, président-adm. dél. ; Mathieu Merle, adm.-dir. ; Y. Collignon d'Ancy, P. Dutheil, G. Guibert, H. Larchevêque, Robert Thion de la Chaume, Ch. Lépissier, adm. J. Caquas, commissaires des cptes ; Lesseure, suppl.

Robert THION DE LA CHAUME, président

Né le 1^{er} oct. 1906 à Paris, 17^e.

Fils de René Thion de la Chaume, président de la [Banque de l'Indochine](#) (1932-1936),

et de Marie-Charlotte Mahot de La Quérantonnaise.

Marié à Marie Le Blan, puis Nina Wrangel de Hubenthal. Dont : Jérôme et Jacqueline (ép. Jacques Ouvrier, puis Philippe Wiener dit de Croisset, puis l'acteur Yul Brynner).

Commis d'agent de change chez Paul Cocteau (15 janvier 1929)

Directeur (15 nov. 1934), puis administrateur (26 mars 1942) de la [Société indochinoise de plantations d'hévéas](#),

Administrateur des [Caoutchoucs de Kompong-Thom](#) et de leur correspondant à Paris, l'Auxiliaire de Plantations (1937),

des [Caoutchoucs de Phuoc-Hoa](#),

des [Hauts Plateaux indochinois](#),

de la [Société indochinoise des plantations réunies de Mimot](#),

de la Compagnie indochinoise de participations.

PDG de la [Société financière du Congo français](#),

Administrateur de la [Compagnie de Haut et du Bas-Congo](#),

Administrateur délégué, puis président (1951) de la PROA.

Administrateur de la Société des plantations et huileries de Bingerville.

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 avril 1958.

Décédé à Paris 1^{er} le 15 décembre 1967.

AEC 1951-408 — Plantations réunies de l'Ouest-Africain (P.R.O.A.),
GAGNOA (Côte d'Ivoire).

Correspondant à PARIS : S. A. C. A., 41, avenue Montaigne (8^e).

Capital. — Société anon., fondée en 1920, 75 millions de fr. C. F. A. en act. de 100 fr. toutes de numéraire. — Parts bén. : 7.500. — Parts de fond. : 7.500.

Dividendes fr. C. F. A. — 1947 : a. 7,50, p. 50 ; 1948 : a, 8, p. 100.

Objet. — Mise en valeur et exploitation des concessions et plantations suivantes : en Côte d'Ivoire : concessions de Lakota (cacaoyers), de Divo (cacaoyers), de Sinfra (caféiers), de Bouaké (caféiers), de Tontoubré (cacaoyers), de Daloa (caféiers), domaine de Soubré (cacaoyers), Digaïo (caféiers, cacaoyers), Tipadipa (caféiers, cacaoyers), soit 5.000 hectares de plantations mis en valeur et entrés en rendement. Usines de préparation du café à Sinfra, à Bouaké et à Gagnoa. — Plantations au Cameroun.

Exp. — Cacao, café, huile de palme, amandes de palmes, bananes, caoutchouc.

Conseil. — MM. Robert Thion de la Chaume [[SIPH](#)], présid. ; Mathieu Merle [[Kong](#)], admin. délégué, Georges Guibert [[pdg Plantations d'Élima....](#)], Collignon d'Ancy [de Lanjamet](#) [Bq de Bretagne][435, 511], P. Dutheil, H. Larchevêque [%], Ch. Lépissier [%].

Annuaire Desfossés, 1953 p. 1794 :

Plantations réunies de l'Ouest-Africain

Conseil : Robert Thion de la Chaume, président ;

G. Guibert, Georges Rey, H. Larchevêque, P. Dutheil, Sébastien Foy et Yves d'Ancy de Lanjamet, adm.

Mathieu Merle, dir. adj.

Lesseure, comm. cptes ; A. Comptour, suppl.

Plantations Réunies de l'Ouest Africain
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 octobre 1955)

L'assemblée extraordinaire du 7 octobre a décidé, sous la condition suspensive de la double ratification des assemblées de porteurs de parts de fondateur et de parts bénéficiaires, de porter le capital de 75 millions de francs CFA à 112.500.000 fr. CFA par incorporation de réserves et la création de 25.000 actions nouvelles de 1.500 fr. CFA jouissance 1^{er} janvier 1954, qui seront réparties à raison de 5 actions pour 3 parts de fondateur ou parts bénéficiaires en échange desdites parts qui se trouveront définitivement annulées.

L'assemblée a ensuite autorisé le conseil à porter le capital jusqu'à 200 millions de francs CFA et modifié divers articles des statuts.

Les assemblées des porteurs de parts de fondateur et des parts bénéficiaires tenues ensuite ont approuvé les résolutions adoptées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

Plantations réunies de l'Ouest-Africain
[Desfossés 1956/1784]

Siège social : Gagnoa (Côte-d'Ivoire). Bureau à Paris : 41, avenue Montaigne. Tél. : ELY. 07-37.

Thion de la Chaume (Robert)[1906-1967][fils de René (1877-1940), anc. pdt Bq de l'Indoch.][dir. (1934), puis adm. (1942) SIPH], 313 (pdg Financière du Congo frs), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1784 (pdt PROA), 1792 (Caout. Donaï), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1807 (adm.-dir. Hts plateaux indoch.), 1808 (adm.-dir. Caout. de Kompong-Thom), 1813 (adm.-dir. SIPH), 1814 (Mimot).

Merle (Mathieu), 1766 (Agricole Gabon), 1779 (Kong), 1784 (adm.-dir. PROA).

Lanjamet (Y. d'Ancy de)[Rennes][Bq de Bretagne], 1766 (Agricole Gabon), 1784 (PROA).

Dutheil (P.), 1766 (Agricole Gabon), 1779 (Kong), 1784 (PROA).

Foy (Sébastien)(1900-1967)[descendant du général Foy (noblesse d'Empire). Petit-fils par sa mère de Théodore Porgès, banquier. Neveu d'Edmond Porgès, banquier, administrateur de Cuivre et pyrites, et de Robert Porgès, administrateur de la Société d'études du Nord. Marié à l'actrice Elvire Popesco. Ancien administrateur des Messageries fluviales de Cochinchine], 304 (Sté financ. d'exploit. indus.][Goudchaux], 1784 (PROA), 1807 (Hts plateaux indoch.).

Guibert (Georges)[x/oo], 1766 (Agricole Gabon), 1784 (PROA), 1797 (pdg Plant. Élima).

Larchevêque (H.), 1784 (PROA).

Lesseure, 1784 (comm. cptes PROA).

Comptour (A.), 1782 (comm. cptes Pastorale afr.), 1784 (comm. cptes suppl. PROA).

Objet : Plantations de cafiers, cacaoyers, palmiers. en Côte d'Ivoire, au Cameroun.

Participations : Plantations et huilleries de Bingerville.

CAPITAL SOCIAL : 112.500.000 fr. C.F.A., divisé en 75.000 actiins de 1.500 fr. C.F.A. À l'origine, 3 millions de fr., en 30.000 actions de 100 fr. Porté en mars 1927 à 5 millions et en mai 1927 à 10 millions par la création de 50.000 actions nouvelles sur lesquelles 10.000 réservées aux actionnaires de la Nouvelle Cie Française de Kong (1 nouv. pour 5 act. Kong). Elevé en mars 1928 à 20 millions par l'émission à 160 fr. de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. Réduit en décembre 1936 à 25 millions (échange des actions à raison de 5 nouv. pour 6 anc.). Porté en 1937 à 30 millions par l'émission au pair de 50.000 actions privilégiées. Porté en 1946 à 35 millions par création et attribution gratuite de 50.000 actions ordinaires, et ensuite à 50 millions par l'émission à 105 fr. de 150.000 actions ordinaires nouvelles (1 pour 2 anc.). Porté en 1947 à 75 millions de fr. C.F.A. par l'émission à 105 fr. C.F.A. de 250.000 actions nouvelles de 100 fr. C.F.A. (1 nouv. pour 2 anc.).

Regroupement en actions de 1.500 fr. C.F.A. à partir du 15 octobre 1951. Porté en 1951 à 112.500.000 fr. C.F.A. par création de 25.000 actions de 1.500 fr. C.F.A. attribuées aux porteurs de parts de fondateur et de parts bénéficiaires en échange de leurs titres qui sont annulés (5 actions pour 3 parts).

en fr. CFA	Bénéfice nets	Dividende total
1945	3.107.715	1.800.000
1946	6.014.807	3.000.000
1947	10.124.993	4.500.000
1948	20.186.718	7.500.000
1949	25.648.953	13.357.000
1950	42.420.223	22.286.000
1951	17.543.029	8.893.000
1952	17.406.958	8.893.000
1953	20.036.736	13.357.140
1954	30.190.625	22.321.425
1955 (30 sept.)	—	—

René Bousquet, ancien secrétaire général de la Police du gouvernement de Vichy reconvertis à la Banque de l'Indochine, préside les Plantations réunies de l'Ouest-Africain à partir de 1968.

Plantations réunies de l'Ouest Africain
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1959)

La sécheresse sans précédent qui a sévi en Côte d'Ivoire pendant le troisième trimestre de 1958, si elle a nui fortement à la récolte de café, n'a causé aucun dommage aux plantations elles-mêmes, qui poursuivent au contraire leur développement d'une façon très régulière, dit le rapport du conseil à l'assemblée du 12 juin.

Le plan de modernisation de l'équipement en Côte d'Ivoire a été achevé en 1958, ce qui a nécessité pour la Société une dépense d'investissement exceptionnellement importante : 54 millions 583.536 fr. C.F.A. Les deux nouvelles usines à café sont maintenant en service, apportant une économie appréciable des frais de fabrication.

Au Cameroun, les résultats ont été très satisfaisants ; il sont dus en grande partie à l'huilerie d'Edéa qui a produit 1.132.201 kg d'huile de palme contre 848.621 kg en 1957 et écoulé 676.160 kg de palmistes contre 510.621 kg.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1958 et a voté le dividende prévu de 150 francs C.F.A. net payable à partir du 26 novembre.



PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
 Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs C.F.A.
 divisé en 50.000 actions de 1.500 francs C.F.A. chacune
 Statuts déposés chez M^e Baron, notaire à Paris
 Siège social à Gagnoa (Côte-d'Ivoire)

CERTIFICAT NOMINATIF D'ACTIONS DE 1.500 FRANCS C.F.A. ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
 Compagnie d'assurances générales contre l'incendie et les explosions
 demeurant à Paris, 87, rue de Richelieu
 est inscrit sur les registres de la société pour 82 actions de 1.500 francs C.F.A.,
 portant les numéros détaillés au bordereau ci-dessous
 Jouissance ex coupon 36
 Un administrateur :
 Par délégation du conseil d'administration :
 le 31 janvier 1964

Suez, 1983, p. 34 :

La Société internationale de plantations d'hévéas « S.I.P.H. », principale filiale de la SOFFO, a pris, durant l'année, le contrôle des Plantations réunies de l'Ouest-Africain, exploitant des plantations de cacao, café et palmier à huile en Côte-d'Ivoire, pays dans lequel la S.I.P.H. détient et gère d'importants intérêts dans le domaine de l'hévéa.

Les activités d'assistance technique et d'ingénierie agro-industrielle en zone tropicale, principalement en Afrique, ont continué à se développer de façon satisfaisante ; de nouvelles interventions ont été engagées par la filiale spécialisée SODECI, notamment au Gabon et au Libéria.

SOFFO
Exercice 1983
(Cote Desfossés, 26 juin 1984)

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN (PROA)

Participation SIPH : 89,01 %.

Participation Soffo : 1,88 %.

Les récoltes 1982-1983 ont donné 871 t de cacao, 177 t de café cerise sèches et 9.548 t de régimes de palme, contre respectivement, 953,6, 143,5 et 5.982 lors de la précédente campagne.

Après amortissements et provisions, les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice de 38 millions de F CFA, contre une perte de 24,7 millions de F CFA pour l'exercice précédent.

Un rapprochement entre PROA et SAPH est envisagé.

PLANTATIONS RÉUNIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(PROA)

Elle a décidé la mise en paiement, à compter du 3 juin 1985, d'un dividende de 220 F CFA net par action, soit 4,40 FF.

Ce dividende est payable, à compter du 4 juillet 1985, aux guichets de la Banque Indosuez.

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 17 mai 1985 au siège social de la SAPH, 14, boulevard Carde à Abidjan (Côte-d'Ivoire), a approuvé les comptes de exercice 1983-1984 qui font ressortir un bénéfice net de 59.631.691 CFA.
